



CRITERIUM FEDERAL

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Le critérium fédéral est une épreuve individuelle qui se déroule chaque saison sur 4 tours d'une journée. A l'échelon régional, il a lieu le dimanche à des dates fixées par la LNATT et dans des lieux validés par la LNATT après appel de candidatures. Une licence traditionnelle est nécessaire pour pouvoir s'inscrire.

Tout joueur s'inscrivant avec une licence promotionnelle sera immédiatement basculé en licence traditionnelle par la LNATT

1-1 : Inscriptions

Un droit d'inscription est demandé chaque saison, il est fixé chaque année par le conseil de ligue lors de l'établissement du budget.

Les inscriptions se font exclusivement sur le site internet (<http://services.lnatt.fr>)

Pour le tour 1, les inscriptions sont closes le 22 septembre minuit, pour les autres tours, 15 jours avant la date du tour (le dimanche soir à minuit).

Passée cette date, le site ne propose que les dates restantes ouvertes aux inscriptions sur les tours suivants.

Aucune inscription pour le tour considéré et quel qu'en soit le motif, ne sera acceptée.

La liste définitive de chaque tableau sera diffusée le mercredi précédant la compétition, après validation des repêchages éventuels en Nationale 2.

1-2 : Retard

Dans toutes les catégories, le pointage des joueurs est effectué entre 30 mn et 20 mn avant l'heure officielle de début de la compétition

Si un joueur ne s'est pas présenté à la fin du pointage, il est déclaré forfait pour le tour considéré.

En cas de retard annoncé au Juge-arbitre avant la fin du pointage, le joueur sera conservé dans le tableau. S'il ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point pour celle-ci et peut disputer les parties lui restant à jouer.

1-3 : Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

1-4 : Abandon

Tout joueur abandonnant en poule marque 0 point pour le tour considéré et n'est pas autorisé à participer au tableau final.

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

1-5 : Repêchage

Un repêchage est le fait de maintenir dans son échelon ou de faire accéder à l'échelon supérieur un joueur qui n'avait pas pu gagner soit son maintien soit son accession de par ses résultats sportifs.

Le repêchage n'est pas un droit.

Aucune sanction sportive ou financière ne peut être prise à l'encontre d'un joueur qui refuse son repêchage.

1-6 : Forfait

Tout participant, engagé pour un tour dans un tableau donné, doit honorer cet engagement.

Un licencié inscrit qui a un empêchement doit impérativement prévenir le responsable du critérium (critreg@lnatt.fr) au plus tard le mercredi précédant la compétition.

Dans le cas d'une absence non excusée, une amende de 30 euros sera infligée au joueur

1-7 : attributions des points

Les points critérium des seniors et des juniors seront dissociés. Voir annexe 1

TITRE 2 : JUNIORS-SENIORS MASCULINS ELITES

Les juniors sont intégrés dans les catégories seniors messieurs.

Les inscrits en messieurs sont répartis **en deux divisions**.

PRENATIONALE : 1 groupe de 24 joueurs répartis en 4 poules de 6 et classement intégral

REGIONALE 1 (R1) : 3 groupes de 24 joueurs (1 par territoire) répartis en 4 poules de 6 et classement intégral.

La R1 est divisée en 3 territoires géographiques : Territoire Nord (17-79-86), Territoire Sud (33-40-47-64), Territoire Est (16-19-23-24-87).

Au vu du peu de licenciés du département 23, il a été décidé, en accord avec les 2 comités départementaux, qu'ils seraient incorporés avec le département 87.

La gestion des participants est faite au « tour par tour », ce qui signifie qu'un joueur peut s'inscrire dès le début de la saison pour plusieurs tours, ou pour les 4 tours, ou choisir de s'inscrire à chaque tour.

En cas d'inscription à chaque tour, ne pas oublier de valider son inscription dans les délais pour le tour suivant, car celle-ci n'est pas automatique !

2-1 : Constitution des divisions pour le 1er tour

Pour le 1er tour, les divisions sont constituées en tenant compte des points-critérium de la saison précédente.

Un joueur n'ayant pas participé au Critérium la saison précédente sera incorporé derrière le joueur ayant le plus de points classement que lui.

2-2 : Montées et descentes

2-2-1 : Montées :

Pré nationale :

A chaque tour les deux premiers seniors de PN montent en N2 seniors.

A chaque tour les deux juniors garçons qui obtiennent les meilleurs résultats montent en N2 juniors.

Régionale 1

A chaque tour les deux premiers de chaque R1 montent en PN seniors.

Départemental

2 montées	3 montées
16 ;17 ;19 ;24 ;33 ;40 ;47 ;64 ;87-23	79 ;86

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant

2-2-2 : Descentes :

Après intégration des montées et descentes, les places disponibles sont réparties dans l'ordre de priorité suivant :

- Les joueurs terminant de la 3^{ème} à la 12^{ème} place au tour précédant
- Les joueurs dont le classement est supérieur à 1800 pour la PN ou supérieur à 1400 pour la R1, dans l'ordre de leurs points classement de la phase concernée ;
- La place obtenue lors du classement du tour précédent.

TITRE 3 : JUNIORS-SENIORS FEMININES

Les inscrites en Dames sont dans une seule division PRENATIONALE ELITE DAMES (PNED).

1 groupe de 16 joueuses 4 poules de 4 et classement intégral.

Au regard du nombre de montée des départements, le groupe pourra être porté à 20 joueuses 4 poules de 5 et classement intégral.

Les autres engagées évolueront au niveau départemental.

La gestion des participantes est faite au « tour par tour », ce qui signifie qu'une joueuse peut s'inscrire dès le début de la saison pour plusieurs tours, ou pour les 4 tours, ou choisir de s'inscrire à chaque tour.

En cas d'inscription à chaque tour, ne pas oublier de valider son inscription dans les délais pour le tour suivant, car celle-ci n'est pas automatique !

3-1 : Constitution des divisions pour le 1er tour

Pour le 1er tour, les divisions sont constituées en tenant compte des points-critérium de la saison précédente.

Une joueuse n'ayant pas participé au Critérium la saison précédente sera incorporée derrière la joueuse ayant le plus de points classement qu'elle.

3-2 : Montées et descentes

3-2-1 : Montées :

A chaque tour les deux premières seniors dames montent en N2 seniors dames.

A chaque tour les deux premières juniors filles montent en N2 juniors filles.

A chaque tour, 1 montée possible par département.

Les montées ne sont pas obligatoires

3-2-2 : Descentes :

Après intégration des montées et descentes, les places disponibles sont réparties dans l'ordre de priorité suivant :

- Les joueuses terminant de la 3^{ème} à la 8^{ème} place au tour précédent
- Les joueuses dont le classement est supérieur à 900 dans l'ordre de leurs points classement de la phase concernée ;
- La place obtenue lors du classement du tour précédent.

TITRE 4 : CADETS - MINIMES - BENJAMINS

Pour chaque catégorie d'âge il est mis en place 2 divisions, une Pré nationale et une Régionale 1

CADETS : PN de 12 joueurs, 2 poules de 6 et classement intégral.

R1 : 3 territoires de 12 joueurs chacun : territoire Nord (17-79-86), territoire Sud (33-40-47-64) territoire Est (16-19-23-24-87).

MINIMES : PN de 12 joueurs, 2 poules de 6 et classement intégral.

R1 : 3 territoires de 12 joueurs chacun : territoire Nord (17-79-86), territoire Sud (33-40-47-64) territoire Est (16-19-23-24-87).

BENJAMINS : PN de 12 joueurs, 2 poules de 6 et classement intégral.

R1 : 3 territoires de 12 joueurs chacun : territoire Nord (17-79-86), territoire Sud (33-40-47-64) territoire Est (16-19-23-24-87).

Au vu du peu de licenciés du département 23, il a été décidé, en accord avec les 2 comités départementaux, qu'ils seraient incorporés avec le département 87.

Un joueur inscrit au critérium fédéral se doit de participer aux 4 tours. En cas d'absence lors d'un tour il redescend d'une division. Cependant il peut bénéficier **une seule fois dans la saison** d'une absence excusée (par certificat médical ou attestation de voyage scolaire par exemple) sans descente sportive. Cela n'entraîne pas de descente supplémentaire (possibilité de compétition en surnombre).

4-1 : Placement des joueurs au premier tour

Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

Joueurs ayant participé au critérium l'année précédente :

Au premier tour les participants sont placés en tenant compte du total des points critérium obtenus à l'issue de la saison précédente.

En cas d'égalité, il est procédé à un tirage au sort.

Joueurs n'ayant pas participé au critérium l'année précédente :

Les joueurs qui s'engagent, avant la date limite fixée pour les inscriptions, sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre est fixé avant le premier tour par la commission sportive régionale en fonction du nombre de joueurs concernés

4-2 : Montées et descentes

Les 2 premiers de chaque catégorie de PN peuvent monter en N2 dans la même catégorie.

Pour les montants de PN cadets, la montée en Nationale 2 est obligatoire.

Les montants de PN Minimes et Benjamins peuvent choisir de monter **soit au niveau National, soit** au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure. De ce fait, il peut n'y avoir aucune montée en N2.

Les 3 derniers de chaque catégorie de PN descendent en R1 ou dans leur catégorie d'âge en PN. Les repêchages et descentes supplémentaires sont fonction des descentes de N2, des montées de R1 et des demandes de montées dans les catégories d'âge supérieures.

Le premier de chaque catégorie et de chaque territoire de R1 peut monter en PN dans la même catégorie. Si le premier refuse la montée, celle-ci est proposée au deuxième, et à lui seul, dans les mêmes conditions.

Les montants de chaque territoire de R1 Minimes et Benjamins peuvent choisir de monter **soit au niveau supérieur dans leur catégorie d'âge, soit** au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure. De ce fait, il peut n'y avoir aucune montée en PN.

Les montants des départements

	Benjamin	Minime	Cadet
16 - Charente	1	1	1
17 - Charente Maritime	1	1	1
19 - Corrèze	1	1	1
24 - Dordogne	1	1	1
33 - Gironde	1	1	1
40 - Landes	1	1	1
47 - Lot et Garonne	1	1	1
64 - Pyrénées Atlantique	1	1	1
79 - Deux Sèvres	2	1	2
86 - Vienne	1	2	1
87-23 – Haute vienne et creuse	1	1	1

TITRE 5 : CADETTES - MINIMES FILLES - BENJAMINES

Pour chaque catégorie d'âge il est mis en place une division unique en Pré nationale :

CADETTES : PN de 12 joueuses, 2 poules de 6 et classement intégral

MINIMES FILLES : PN de 12 joueuses, 2 poules de 6 et classement intégral

BENJAMINES : PN de 8 joueuses, 2 poules de 4 et classement intégral

Une joueuse inscrite au critérium fédéral se doit de participer aux 4 tours. En cas d'absence lors d'un tour elle redescend d'une division. Cependant elle peut bénéficier **une seule fois dans la saison** d'une absence excusée (par certificat médical ou attestation de voyage scolaire par exemple) sans descente sportive. Cela n'entraîne pas de descente supplémentaire (possibilité de compétition en surnombre).

5-1 : Placement des joueuses au premier tour

Joueuses ayant participé au critérium l'année précédente :

Au premier tour les participantes sont placées en tenant compte du total des points critérium obtenus à l'issue de la saison précédente. En cas d'égalité, la priorité est donnée à la plus jeune, en cas d'égalité persistante il est procédé à un tirage au sort.

Joueuses n'ayant pas participé au critérium l'année précédente :

Les joueuses qui s'engagent, avant la date limite fixée pour les inscriptions, sont incorporées dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre est fixé avant le premier tour par la commission sportive régionale en fonction du nombre de joueuses concernées.

5-2 : Montées et descentes

Pour les montantes de PN cadettes, la montée en Nationale 2 est obligatoire.

Pour les **montantes de PN** Minimes Filles les 2 premières peuvent monter en N2 dans la même catégorie.

Pour la **montante de PN** Benjamines la première peut monter en N2 dans la même catégorie. Si elle refuse la montée, celle-ci est proposée à la deuxième, et à elle seule, dans les mêmes conditions.

Les montantes de PN Minimes Filles et Benjamines peuvent choisir de monter au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure. De ce fait, il peut n'y avoir aucune montée en N2 (cf. annexe 3).

Les 2 dernières de chaque catégorie de PN descendent en départementale ou dans leur catégorie d'âge en PN. Les repêchages et descentes supplémentaires sont fonction des descentes de N2, des montées des départements et des demandes de montées dans les catégories d'âge supérieures.

Les premières de chaque catégorie peuvent monter en PN mais les départements doivent s'assurer de la volonté de monter de chaque joueuse et lui faire remplir un document (joint en annexe 3).

Les départements peuvent se regrouper pour organiser les divisions féminines et ont toute liberté pour être « inventifs » dans leur organisation interne (mélange des catégories, montées dans la catégorie supérieure, etc...).

ANNEXE 1 : BAREME DES POINTS CRITERIUM

Tableau d'attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge

Echelon national			Echelon régional			Echelon départemental					
Division	1	2	Division	PN	R1	Division	1	2	3	4	5
Elite	A	B	Elite	C	D	Elite	E	F	G	H	I
- de 18 ans	A	C	- de 18 ans	D	E	- de 18 ans	F	G	H	I	J
- de 15 ans	A	D	- de 15 ans	E	F	- de 15 ans	G	H	I	J	K
- de 13 ans	A	E	- de 13 ans	F	G	- de 13 ans	H	I	J	K	L
- de 11 ans	A	F	- de 11 ans	G	H	- de 11 ans	I	J	K	L	M

100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.

Tableau d'attribution des points critérium pour toutes les catégories

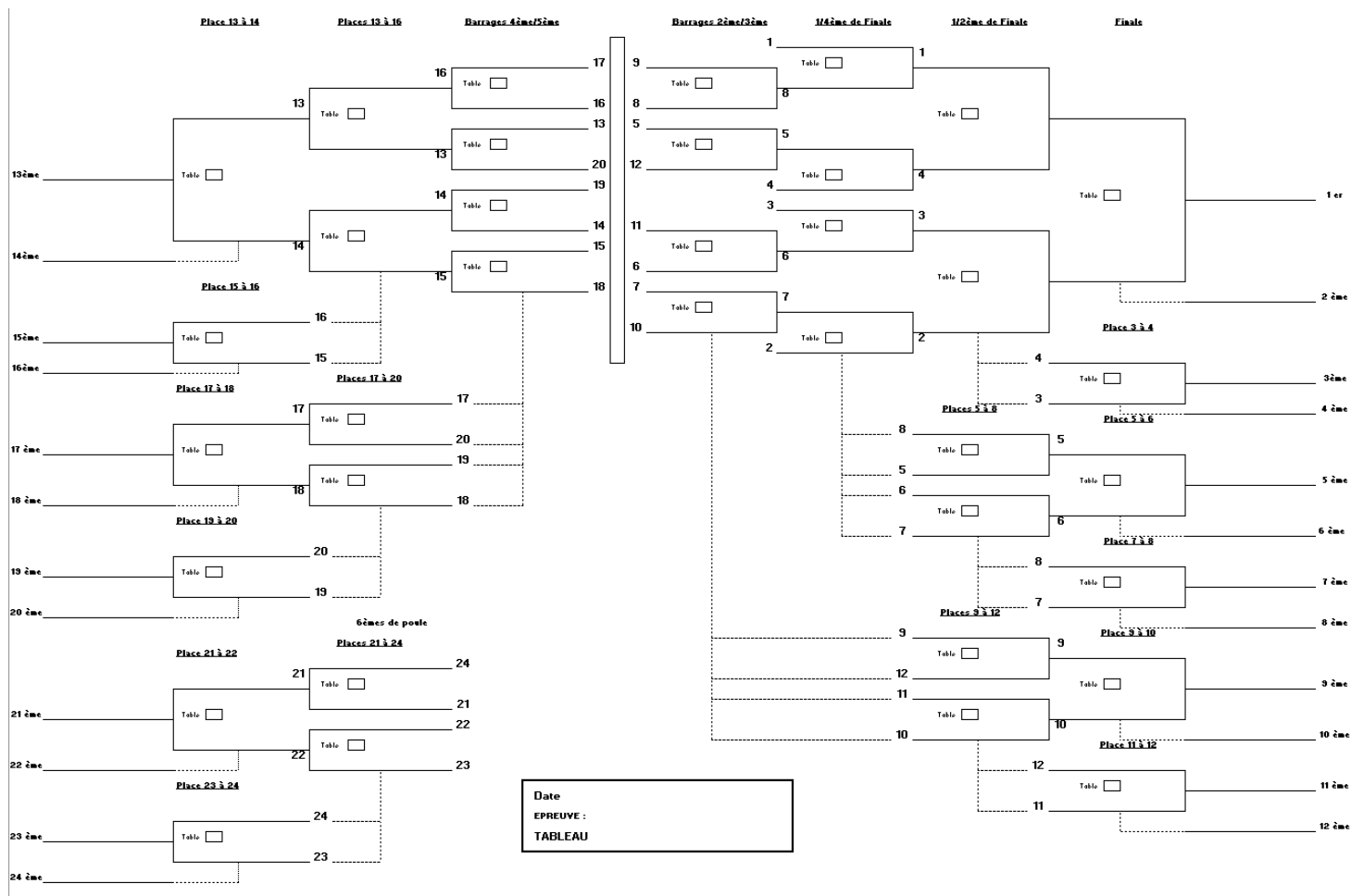
	Points
1	100
2	80
3	65
4	50
5	40
6	35
7	30
8	25
9	20
10	15
11	10
12	7
13	5
14	4
15	3
16	2

Il a été décidé d'adopter le même barème de points pour toutes les catégories et ce, pour harmoniser l'attribution des points sur l'ensemble de la LNATT qu'il s'agisse du niveau régional ou départemental

Si la division comporte plus de 16 joueurs, tous les joueurs au dessus de 16 marquent les points du 16e

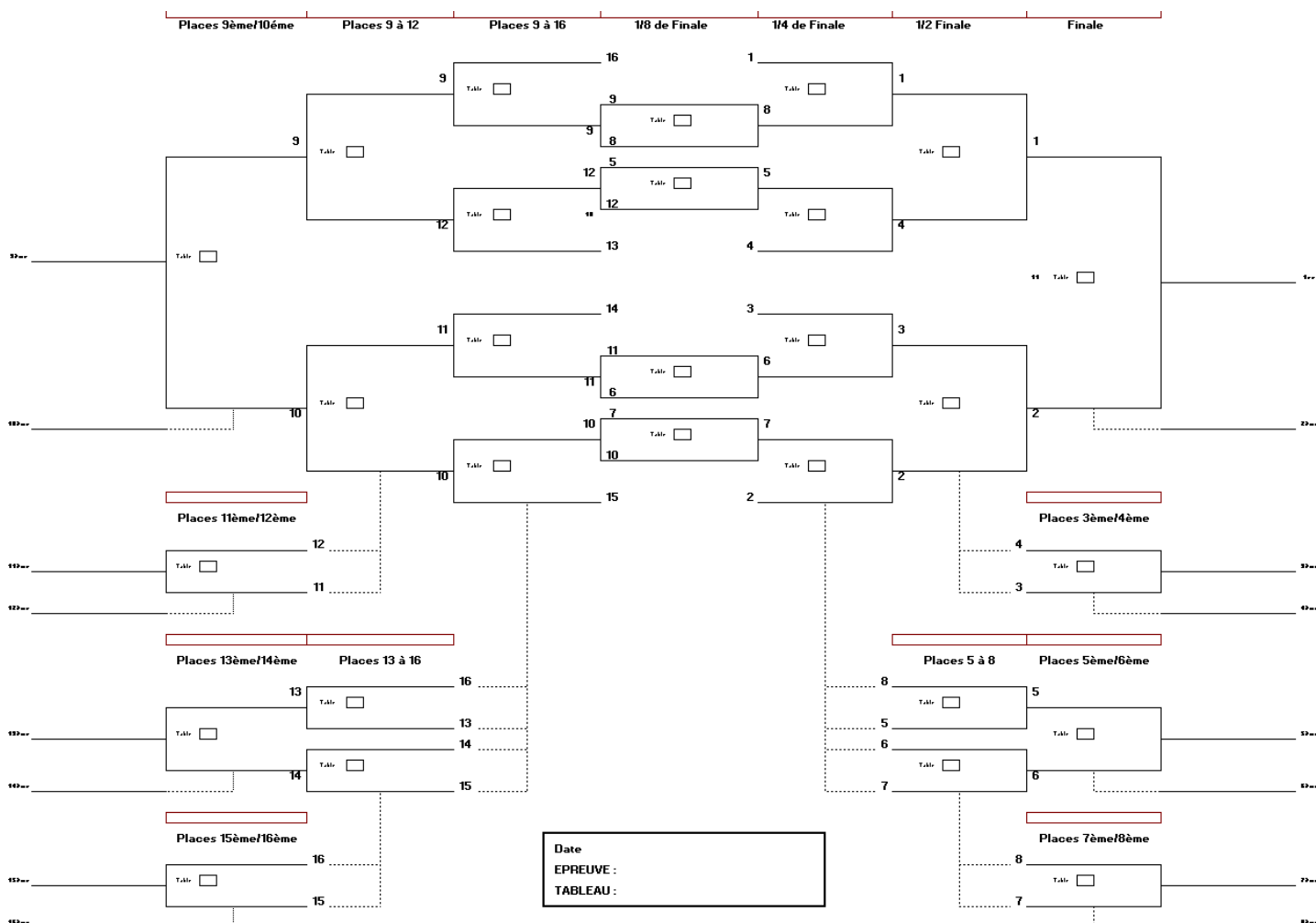
ANNEXE 2 : TABLEAUX

1- 24 JOUEURS : 4 poules de 6 (Tableau SPID 24 G3I)



2- 16 JOUEURS : 4 poules de 4 (tableau SPID 16 KI)

On positionne les joueurs selon le choix D1 (placement par ordre déterminé)



CHOIX D1 - Placement dans le tableau final prédéterminé.

Classement	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1 ^{er}	1	2	3	4
2 ^e	7	8	5	6
3 ^e	11	12	9	10
4 ^e	13	14	15	16

À l'issue des poules il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2 et les lettres C et D aux autres poules par tirage au sort intégral.

Les joueurs classés de 1 à 3 sont alors placés dans un tableau de 16 de la manière suivante :

- les premiers de chaque poule sont placés aux numéros 1 à 4 d'après la grille ;
- les deuxièmes de chaque poule sont placés aux numéros 5 à 8 d'après la grille ;
- les troisièmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 12 d'après la grille.

Ce tableau se déroule jusqu'à la finale par élimination directe.

Les perdants du premier tour et les quatrièmes de poules sont placés dans un tableau de classement de la manière suivante :

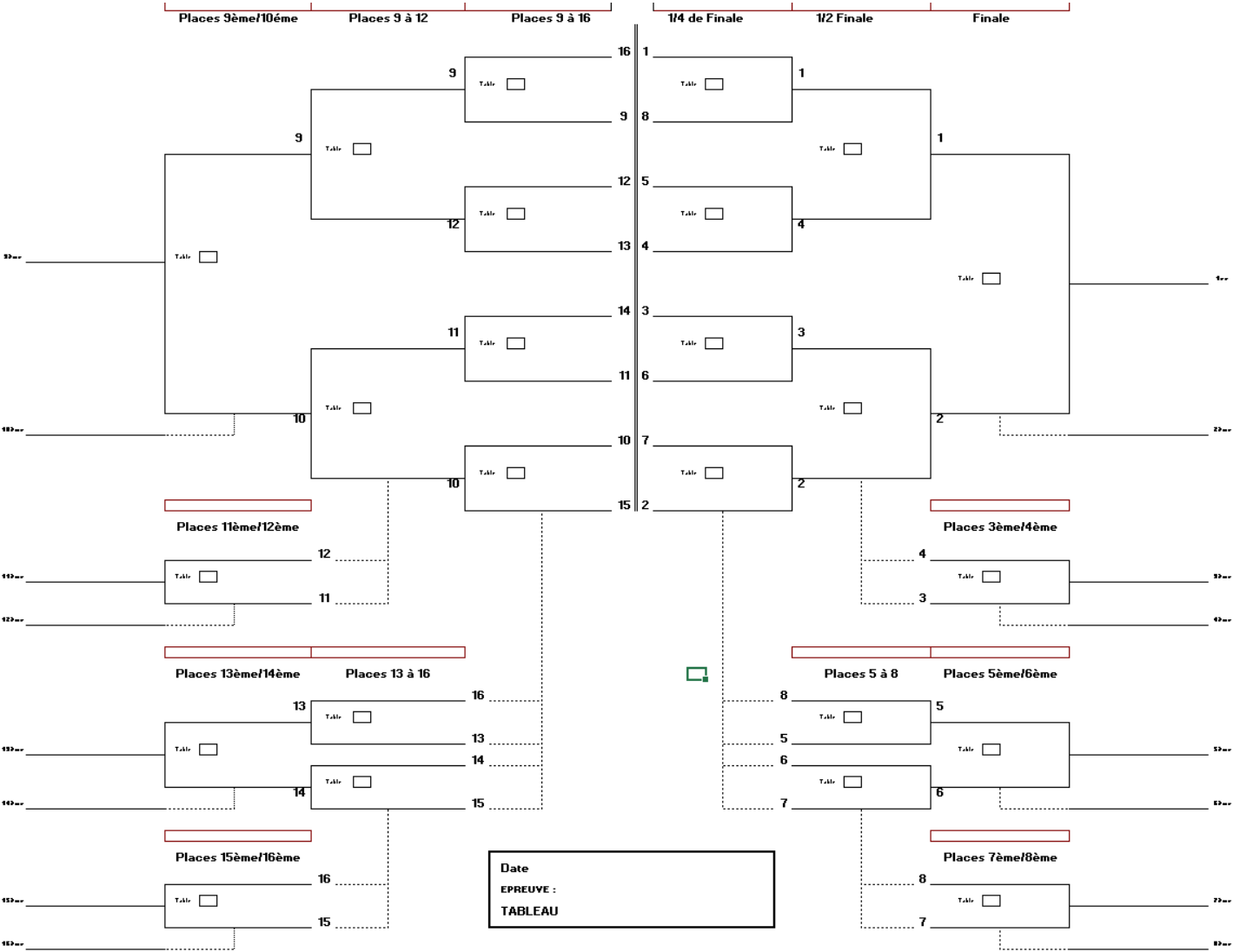
- les perdants du premier tour aux numéros dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce premier tour ;
- les quatrièmes de poule aux numéros 13 à 16 d'après la grille.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

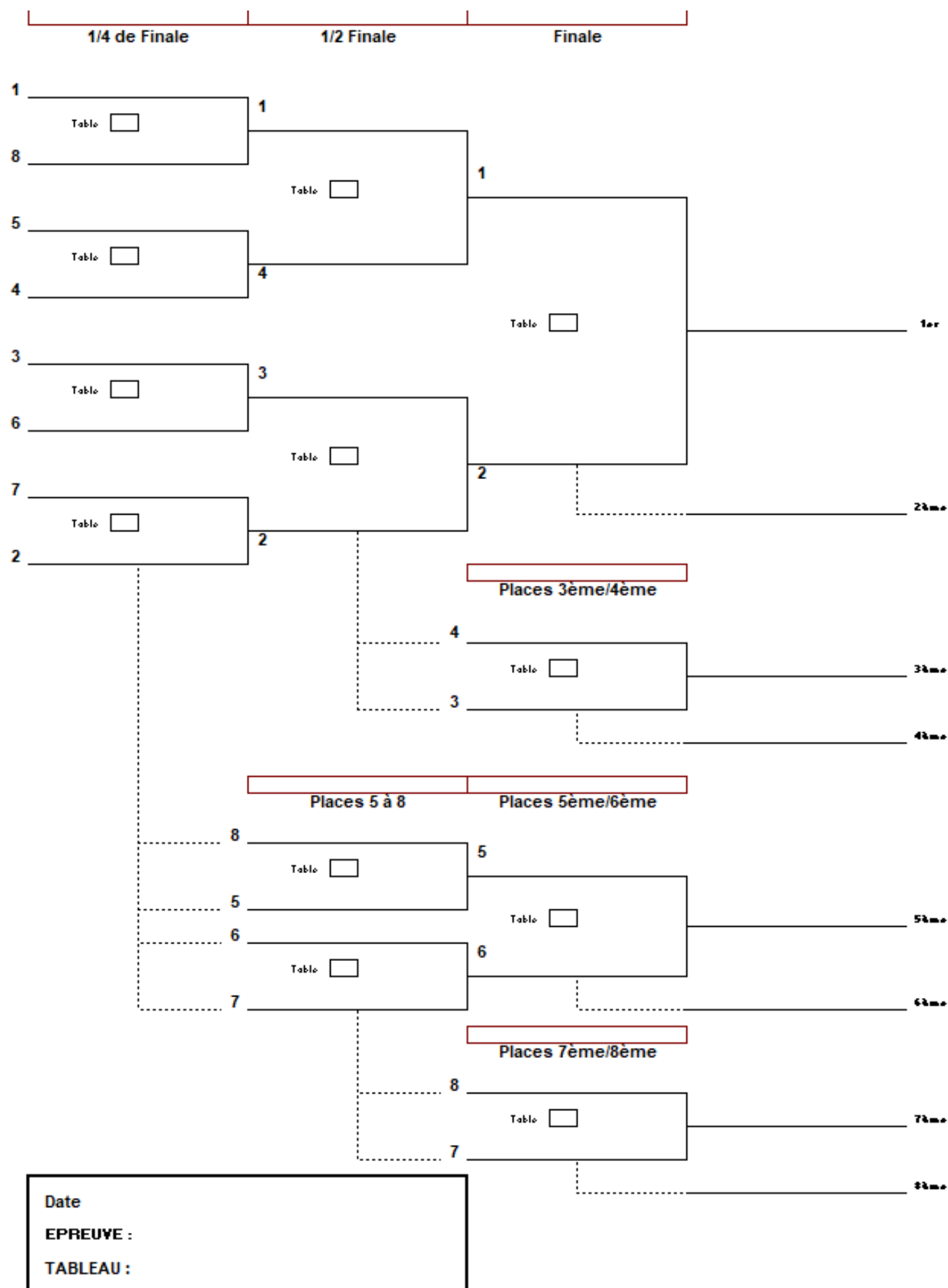
3- 12 JOUEURS : 2 poules de 6 (Tableau SPID 16 G2I) version v2

2 groupes de 6 : groupe 1 les joueurs classés 1 à 3, groupe 2 les joueurs classés 4 à 6

Enlever les n° 7 -8 -15 – 16



4- 8 JOUEURS : 2 poules de 4 (Tableau SPID 8 DI)



CRITERIUM FEDERAL

Montée des féminines de départementale en PRENATIONALE.

Votre victoire dans la catégorie vous donne le droit d'accès dans la même catégorie à la division PRENATIONALE.

Nous attirons votre attention sur le niveau de jeu nécessaire pour évoluer en PRENATIONALE et sur les déplacements qui risquent être plus longs.

Si le fait d'accéder à la PRENATIONALE entre dans votre projet sportif vous serez accueillie avec plaisir en PRENATIONALE. Dans ce cas vous voudrez bien remplir le document ci-dessous et le remettre à votre responsable départemental du Critérium.

Je soussignée, licence N°

Points classement vainqueur de la catégorie

(Nom et prénom)

Dans le département lors du tour du critérium fédéral

(N° du dpt)

Certifie avoir pris connaissance des contraintes liées à la division PRENATIONALE et demande mon accession en PRENATIONALE dans la même catégorie pour le tour suivant.

Fait le à

Signature (*d'un parent ou de l'entraîneur pour les mineurs*)

CRITERIUM FEDERAL

Formulaire de choix pour les montées en divisions supérieures

Votre victoire dans la catégorie vous donne le droit d'accès dans la même catégorie à la division supérieure.

Toutefois, vous avez la possibilité si cette montée n'entre pas dans votre projet sportif d'opter pour une montée dans la catégorie d'âge supérieure de la même division.

Vous voudrez donc bien remplir le document ci-dessous et le remettre immédiatement au juge-arbitre ; vous pouvez aussi prendre un délai de réflexion et le transmettre à la ligue nouvelle aquitaine sous 8 jours délai de rigueur. **A défaut de réception de ce document dans les délais, vous serez considéré(e) avoir accepté la montée en division supérieure.**

Je soussigné(e), licence N°

Points classement vainqueur de la catégorie

lors du tour du critérium fédéral

Merci de cocher les cases correspondant à votre choix :

Demande à bénéficier de ma montée au prochain tour sous la forme suivante :

☐ Dans la division supérieure

☐ Dans la catégorie d'âge supérieure dans la même division

Fait le à

Signature (d'un parent ou de l'entraîneur pour les mineurs)